



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 114139

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la situation agricole au Liban. Selon un rapport d'évaluation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) publié récemment, les pertes subies par le secteur agricole libanais au cours des hostilités militaires de l'été dernier, entre Israël et le Hezbollah, s'élèvent à quelque 280 millions de dollars, y compris la pêche et les forêts. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si l'Europe peut s'investir au Liban afin de l'aider à surmonter les difficultés économiques auquel il est confronté sans pour autant pénaliser l'agriculture européenne, et plus particulièrement les agriculteurs français.

Texte de la réponse

Dans un rapport établi en décembre 2006 sur la base de plusieurs missions d'évaluation des besoins, la Commission identifie les domaines prioritaires qui pourraient bénéficier du soutien financier de l'Union européenne pour la reconstruction et la reprise économique du Liban. S'agissant du secteur agricole, en se fondant sur le rapport de la FAO du dernier trimestre 2006, la Commission propose de concentrer l'action européenne sur le renforcement des capacités du ministère de l'agriculture et l'amélioration du cadre législatif ; le développement intégré des PME agricoles au Liban Sud, avec un accent particulier sur la mise en place d'une agriculture durable et un meilleur accès des compagnies agricoles au crédit. Ces orientations font l'objet d'un examen approfondi, dans le contexte de la préparation de la conférence internationale sur le soutien au Liban, organisée à Paris le 25 janvier, et pourraient se traduire par des projets financés par le budget communautaire ou par les États membres.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114139

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13438

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2095